



Contrat accepté verbalement, non signé, résiliation ??

Par **Mtts**, le **14/01/2015** à **09:02**

Bonjour à tous,

Mon message est peut être une répétition de ce que l'on peut trouver sur le forum, quoique...

En septembre ou octobre 2014 (je ne sais plus exactement), je demande auprès de mon assureur des informations sur un contrat prévoyance tranquillité famille. La conseillère au téléphone m'en expose brièvement les garanties et me propose d'y souscrire gratuitement (donc 4 mois offerts) jusqu'à l'avis d'échéance et que si ça ne me plait pas, je pourrai le résilier ou inversement le garder. Je lui dis ok en lui demandant bien de m'envoyer par courrier le tableau de garanties avec les montants de remboursements car je voulais comparer avec une autre compagnie.

A ce jour, je n'ai toujours rien reçu de leur part concernant le tableau de garanties, donc je n'ai pas pu comparer avec mon autre compagnie; laquelle j'ai souscrit aussi un contrat protection familiale intégrale tout récemment pensant pouvoir résilier l'autre.

Je me retrouve hors échéance à vouloir résilier mon premier contrat prévoyance tranquillité famille que je n'ai même pas signé au final, je n'ai même pas reçu de contrat à la maison...bref. Que faire ?

Merci de vos réponses

Cordialement